

Lycée MICHELET 2, bd Abel Cornaton 91 294 ARPAJON CEDEX

Tel: 01 60 83 97 63

SEJOUR A NAPLES – POMPEI – COTE AMALFITAINE DU 5 AVRIL AU 11 AVRIL 2025

CONDITIONS GENERALES DU MARCHE

établies en application de Code des Marchés Publics

I- CARACTERISTIQUES DU MARCHE

Article 1 - Procédure

Procédure adaptée selon des dispositions du Code Marchés Publics. La personne responsable du Marché : Monsieur le Proviseur du Lycée Edmond Michelet d'Arpajon.

Article 2 - Objet:

Organisation d'un voyage en Italie à Naples, Pompéi et la cote Amalfitaine pour 51 à 53 personnes

Article 3 – Forme et conditions du marché :

Les différents prestataires répondant à l'offre seront mis en concurrence sur la base de leurs réponses au projet annexé à la fin du présent document. Chaque prestataire de service devra s'engager à accepter les présentes conditions générales.

II- REFERENCEMENT

Article 4 – Date limite de dépôt des candidatures :

Les offres devront parvenir au plus tard 26 août 2024 à 18h sur le site de l'AJI en réponse à l'annonce correspondante au présent projet de voyage.

III- CLAUSES PARTICULIERES DU MARCHE

Article 5:

Chaque prestataire s'engage à disposer de toutes les habilitations légales et réglementaires pour l'exercice des prestations et à respecter toutes les normes en vigueur de la profession.

Article 6 – Passation des commandes au prestataire choisi :

La commande sera passée au moyen d'un engagement juridique qui comporte la signature électronique du chef d'établissement.

Pour nous permettre d'établir l'engagement juridique, veuillez préciser dans votre réponse à l'offre le numéro de SIRET de l'entité qui déposera la facture sur le portail Chorus Pro ainsi qu'un relevé d'identité bancaire au format pdf.

Article 7 – Détermination du prix :

Le prestataire doit produire une proposition détaillée incluant :

- Le prix individuel par participant y compris les accompagnateurs
- Le coût total
- Le détail entre le coût du transport, de l'hébergement, des visites et des guides

Le prix doit comprendre:

- La réservation préalable et les visites inscrites au programme.
- Les transports de tous types lors des visites sur place avec un chauffeur connaissant les lieux
 - Tous les repas comme indiqué ci-dessus.
 - Les modalités de calcul en cas de changement d'effectifs à la baisse.

Le prix sera réputé comprendre toutes les charges, taxes, frais de péages ou stationnement.

Aucune indemnité ou somme de toute nature ne pourra être réclamée en supplément au lycée.

L'offre comprendra l'assurance annulation pour tout motif que ce soit, inclus les motifs sanitaires type épidémies, pandémies dont covid ou interdiction officielle de voyage.

Le prestataire précisera dans son offre les mesures de suivi du groupe pendant le séjour (contact physique sur place, hotline en cas de problème...).

Cette offre sera valable jusqu'au 31 octobre 2024 inclus.

Article 8 – Paiement:

Le paiement s'effectuera par virement administratif et suivant les règles de la comptabilité publique.

La facture, à déposer sur le portail Chorus Pro, portera outre les mentions légales, le numéro du bon de commande adressé par le lycée. La mise à disposition de la facture sur Chorus Pro par le prestataire vaut date de départ du délai réglementaire de paiement de 30 jours. Le comptable chargé du paiement est l'agent comptable du Lycée René Cassin d'Arpajon (siège de l'agence comptable)

Article 9 - Assurance:

La proposition devra contenir une assurance individuelle et collective. Elle devra également mentionner les modalités en cas d'annulation, le détail, des garanties et les précisions d'annulation. L'assurance collective devra couvrir le risque « interdiction de voyage scolaire par les autorités ministérielles et préfectorales. Il devra être précisé que les risques « Attentat » et « Pandémie » sont couverts.

IV - CRITERES DE CHOIX ENTRE LES PRESTATAIRES

Article 10:

Les critères de choix qui serviront à définir « l'offre la plus avantageuse » sont ceux énoncés ci-dessous :

Qualité des services associés: 45%

Prix: 55%

IV - ATTRIBUTION DU MARCHE

Article 11:

A l'issue de cette consultation, le prestataire retenu (sous réserve de validation du projet de voyage par le Conseil d'Administration de l'établissement) ainsi que les entreprises non retenues recevront une réponse via la plateforme de l'AJI.

La personne responsable du marché, Monsieur Eric Boishult.



Signature du représentant habilité de l'entreprise et cachet de l'entreprise :

Précédée de la mention manuscrite « conditions lues et approuvées »

<u>DETAILS DU PROJET</u>

SEJOUR EN ITALIE

NAPLES - POMPEI - COTE AMALFITAINE

DU 5 AVRIL AU 11 AVRIL 2025

Pays / Ville(s)	Naples, Pompéi et la côte amalfitaine
Dates prévues	Du 5 au 11 avril 2025 (retour impératif le 11 avril)
Nombre de jours sur place	5
Nombre de nuits sur place	4
Nombre d'élèves et niveaux	Entre 46 et 48 (1 ^{er} et terminales)
Nombre d'accompagnateurs	5
Nombre total de participants	Entre 51 et 53
Mode de transport souhaité pour arriver à destination	Avion au départ de Paris-Orly
Mode de transport souhaité sur place	Autocar
Mode d'hébergement souhaité	Hôtel
Mode de restauration souhaité	Pension complète
Objectifs(s) pédagogique(s)	L'objectif général du voyage est la découverte d'un cadre historique et culturel qui devra permettre de : - Motiver les élèves en ancrant l'apprentissage « théorique » des cours dans la réalité archéologique

Objectifs(s) pédagogique(s)	 Faire pratiquer l'interdisciplinarité italien/histoire-géographie/arts découvrir et apprécier les richesses patrimoniales de Naples et sa région Prendre conscience de la nécessité de protéger les biens culturels communs à tous Vivre une expérience enrichissante du point de vue de l'autonomie personnelle et de l'ouverture face à ce qui est lointain et différent. 	
Détails du séjour		
Jour 1	Arrivée à Naples. Visite de la vieille ville (le couvent Santa Chiara, le Duomo, le Castel Nuovo, le Palais royal et le quartier de Spaccanaopli).	
Jour 2	Le Vésuve et Herculanum: randonnée sur les flancs du Vésuve puis visite de la ville antique d'Herculanum.	
Jour 3	La côte amalfitaine: visite de la ville d'Amalfi le matin, de la villa Ruffolo à Ravello l'après-midi. La demi-journée à Amalfi peut être remplacée par une demi-journée à Sorrente.	

Jour 4	Naples: visite du musée archéologique le matin et du musée et du parc de Capodimonte l'après midi.
Jour 5	Pompéi puis retour à Arpajon.